



Simulation pension alimentaire garde alternée deux salaires

Par **FREDOSUD**, le **22/12/2022** à **14:47**

Bonjour, j'avais croisé quelques articles sur le web disant que pour utiliser le simulateur de pension alimentaire sur service-public, pour prendre en compte les deux salaires, il fallait faire deux fois la simulation :

- la simulation avec le salaire le plus élevé (6000 pour ma part) en débiteur
- la simulation avec le salaire le moins élevé (3000 pour mon ex épouse) en débiteur

Puis faire la différence entre les deux résultats.

Ce qui donne pour 2 enfants, en garde alternée, un résultat de l'ordre de 450 € à verser à mon ex épouse., et partage de 50/50 de l'ensemble des frais (cantine, transports, voyages scolaires, colos, téléphone, argent de poche ...)

Est ce que quelqu'un peut me confirmer la méthode svp ? Je ne retrouve plus les articles.

Merci par avance, Fred.

Par **Zénas Nomikos**, le **22/12/2022** à **16:33**

Bonjour,

je présume que je ne réponds pas directement à votre question, toutefois, à toutes fins utiles, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/calcul-pension-alimentaire-baremes-simulateurs-32872.htm>

Par **Marck.ESP**, le **22/12/2022** à **17:04**

Bonjour

C'est certainement un minimum, le juge affine en fonction de tous les éléments du dossier concernant les enfants.

Vis à vis du différentiel en terme de revenu et niveau de vie, il peut aussi être question de prestation compensatoire.

<https://legadroit.com/la-compensation-de-la-disparite/>